



Portail Convergence

Questions fréquentes utilisateurs industriels

23/12/2021 | ANS – Direction Expertise, Innovation et International



Sommaire

[Questions fréquentes – Au démarrage](#)

[Questions fréquentes – Questions préliminaires](#)

[Questions fréquentes – Sécurité](#)

[Questions fréquentes – Urbanisation](#)

[Questions fréquentes – Interopérabilité](#)

[Questions fréquentes – Plan de convergence](#)

[Questions fréquentes – Questionnaires complémentaires](#)

Questions fréquentes – Au démarrage

Quels sont les produits dont il faut évaluer la maturité dans l'outil ?

- ▶ L'outil doit permettre aux industriels de construire un plan de convergence vers la cible d'urbanisation sectorielle. Ainsi, il est nécessaire de **renseigner dans l'outil l'ensemble des produits déployés concernés par feuille de route** du numérique en santé (outils métier, gestion de dossiers usager, gestion administrative...).
- ▶ Tout produit de santé dont l'évaluation est nécessaire pour une démarche obligatoire ou volontaire (Ségur, MES, etc.) doit aussi être évalué dans l'outil.

Les produits en cours de construction doivent-ils aussi être évalués ?

- ▶ L'évaluation de maturité porte principalement sur les produits déployés en production ou dans le cadre d'expérimentations.
- ▶ La version des produits doit être précisée lors de l'initialisation de la fiche produit.
- ▶ Les produits qui sont encore à l'état de projet ne sont pas concernés, excepté si leur mise en production et déploiement doivent intervenir très prochainement.

Questions fréquentes – Au démarrage

Avec quelle granularité faut-il renseigner le Portail Convergence ?

- ▶ Vous pouvez diviser votre offre en autant de produits que vous souhaitez et aucune nomenclature de produits n'est imposée.
- ▶ La granularité adéquate doit être trouvée au regard de chacune des situations.
- ▶ Afin de faciliter l'identification des produits, chacune des éditions et versions des produits commercialisés est à décrire.
- ▶ Vous pouvez décliner en plusieurs produits les versions associées à des supports ou *devices* différents dès lors que ces derniers ont une incidence sur le niveau de maturité.

Quelle est la différence entre produit option et socle ?

- ▶ Les « produits socle » répondent aux besoins d'une activité, d'une pratique ou d'une profession spécifique et ne sont pas conditionnés à l'achat préalable d'un autre produit.
- ▶ Les « produits option » répondent aux besoins d'extension du périmètre fonctionnel du ou des produits socle auxquels ils s'ajoutent et leur achat est conditionné à l'achat préalable d'un produit socle.
- ▶ Dans le cas où un produit socle peut aussi être proposé en option d'un autre produit, nous vous proposons de déclarer en premier lieu le produit comme un produit socle. Vous pourrez ensuite, à partir de cette saisie, dupliquer puis convertir en produit option le produit socle initial.

Questions fréquentes – Au démarrage

Pour chaque critère de maturité, le niveau de maturité maximal est-il toujours atteignable ?

- ▶ Dans tous les questionnaires de maturité (Interopérabilité, Urbanisation, Sécurité ou Politique globale), des échelles de maturité sont proposées pour chacun des critères.
- ▶ Le niveau maximal (vert) est le niveau qui correspond à la mise en œuvre de la cible de la doctrine du numérique en santé pour le critère.
- ▶ Un niveau « attendu à date » intermédiaire a également été défini. Il peut-être :
 - le niveau maximal de maturité actuellement accessible au regard de la disponibilité des référentiels ou services nationaux mutualisés attendus en cible ;
 - le niveau minimum de maturité qui devrait raisonnablement être atteint à date.

Comment les diagrammes radars de maturité affichés par l'outil sont-ils calculés ?

- ▶ Pour chaque questionnaire, les critères de maturité sont regroupés par axe. Les diagrammes radars représentent le niveau moyen de maturité du produit selon chaque axe.
- ▶ La moyenne est calculée selon l'échelle suivante :
 - 3 pour le niveau vert ;
 - 2 pour le niveau jaune ;
 - 1 pour le niveau orange ;
 - 0 pour le niveau rouge.
- ▶ Les réponses « non applicables » (grises) ne sont pas prises en compte dans le calcul de la moyenne, elles n'impactent donc ni négativement ni positivement la moyenne portée sur le radar.
- ▶ Lorsque toutes les questions d'un axe sont « non applicables », l'axe est retiré du graphique.

Questions fréquentes – Au démarrage

Quels sont les différents profils d'utilisateur dans le Portail Convergence ?

- ▶ Il existe deux principaux profils d'utilisateur dans le Portail Convergence :
 - éditeur des questionnaires produits ;
 - éditeur des questionnaires produits et du questionnaire portant sur la politique globale.
- ▶ Indépendamment de leur profil et selon la configuration réalisée à la création du compte, les utilisateurs peuvent disposer :
 - du droit de création de compte ;
 - du droit de validation des questionnaires.
- ▶ Des permissions d'accès peuvent également être données aux utilisateurs afin qu'ils accèdent aux questionnaires des produits déjà créés au sein de l'outil.
- ▶ Les utilisateurs qui n'ont pas le droit de validation des questionnaires peuvent uniquement enregistrer des brouillons pour les questionnaires auxquels ils ont accès.
- ▶ Pour en savoir plus sur la gestion des rôles et habilitations, consultez le manuel détaillé d'utilisation (§4) accessible depuis la page d'accueil de l'outil.

Questions fréquentes – Au démarrage

Est-il possible de supprimer un compte utilisateur de l'outil ?

- ▶ Un utilisateur est effectivement capable de supprimer les comptes des utilisateurs qui lui sont rattachés.
- ▶ Pour supprimer le compte d'un utilisateur, il est d'abord nécessaire de rattacher à un autre compte utilisateur les produits dont il est le responsable. Une fois que le compte de l'utilisateur n'est responsable d'aucun produit, la suppression peut être réalisée depuis l'espace de gestion des comptes.

Quelles sont les contraintes associées à la création d'un compte dans l'outil ?

- ▶ Un utilisateur est identifié par un unique login et une unique adresse mél au sein de l'outil. Il n'est donc pas possible de créer deux comptes avec la même adresse mél ou le même login.

Avec quels identifiants de connexion puis-je accéder à Convergence ?

- ▶ Afin d'accéder à l'espace privé Convergence, le login à renseigner dans le champ « nom d'utilisateur » de la mire est celui transmis lors de l'inscription. Le login peut être différent de l'adresse mél associée au compte.

Questions fréquentes – Au démarrage

Est-il possible de gérer la liste des produits auxquels les utilisateurs ont accès ?

- ▶ Un utilisateur est capable de gérer les permissions des comptes utilisateur qui lui sont rattachés directement ou indirectement.
- ▶ Il n'est pas possible d'administrer soi-même la liste des produits auxquels l'on a accès. Pour modifier la liste des produits auxquels l'on a accès, il est nécessaire d'en faire la demande à son responsable.

Est-il possible de supprimer un produit de l'outil ?

- ▶ Il n'est pas possible de supprimer un produit créé dans l'outil.
- ▶ Il est seulement possible d'archiver les produits obsolètes ou créés par erreur. Dès lors qu'ils sont archivés, les produits ne sont plus affichés dans la cartographie ni dans les tableaux d'indicateurs. Ils sont aussi écartés du calcul des moyennes de maturité.

Questions fréquentes – Au démarrage

Comment bien démarrer ?

- ▶ Pour se lancer dans la complétion de l'outil il peut être intéressant de consulter le guide de prise en main de l'outil et de considérer la complétion de l'outil comme un projet.
- ▶ Il s'agit en premier lieu d'identifier le pilote du projet. Ensuite, le pilote peut chercher à lister les produits qui devront intégrer le périmètre de saisie et à mobiliser les responsables de produits comme des experts. Malgré les efforts de contextualisation des questions, des connaissances sur l'interopérabilité des SI de santé et sur les ambitions de la doctrine technique du numérique en santé sont un prérequis.
- ▶ Un temps de lecture des questionnaires en groupe peut ensuite être organisé. A partir de la complétion d'un premier produit, la lecture des questionnaires permet d'identifier les sujets maîtrisés comme les sujets à instruire.
- ▶ Ensuite, le pilote peut proposer à l'ensemble des responsables de produits des points réguliers afin de suivre l'avancement de la saisie, garantir la cohérence des réponses et partager les retours des experts.

Comment initialiser un produit ?

- ▶ L'initialisation d'un produit se fait à l'aide du bouton nouveau produit. Un questionnaire préliminaire permet à l'utilisateur d'indiquer :
 - le nom du produit, sa ou ses versions, sa description et ses certifications ;
 - les parcours de complétion ;
 - les référentiels d'exigences applicables au produit ;
 - des spécificités techniques ou fonctionnelles.
- ▶ La première section est descriptive. Elle identifie le produit et la ou les versions évaluées puis recueille la présentation du produit, sa finalité et ses certifications.
- ▶ La seconde section liste les parcours de complétion dans lesquels une solution peut s'inscrire. Chaque parcours regroupe des questionnaires complémentaires de référencement à remplir en sus des questionnaires principaux.
- ▶ La troisième section liste les référentiels d'exigences déclinés en questionnaires au sein de l'outil. Elle permet d'identifier les questionnaires complémentaires d'exigences applicables au produit.
- ▶ La quatrième section comprend les questions d'information. Elles permettent de préciser des spécificités techniques ou fonctionnelles afin de profiler les questionnaires de maturité qui suivront.

Questions fréquentes – Questions préliminaires

Quelles sont les conséquences d'une modification des questions préliminaires ?

- ▶ La modification des questions préliminaires induit l'apparition ou le retrait de certaines questions de maturité au sein des questionnaires Urbanisation, Interopérabilité ou Sécurité.
- ▶ Les éventuelles réponses précédemment enregistrées ou validées sont conservées. Il est cependant nécessaire d'apporter des réponses aux questions nouvellement apparues et de supprimer (en enregistrant ou validant) les réponses aux questions obsolètes.
- ▶ Il est donc nécessaire d'associer chaque révision des questions préliminaires à une révision des questionnaires de maturité.

Est-il possible d'initialiser un produit en mode brouillon ?

- ▶ Le questionnaire d'initialisation du produit doit nécessairement être validé. Il n'est pas possible d'en enregistrer un brouillon.
- ▶ Les différentes sections du questionnaire d'initialisation sont ensuite accessibles depuis la page de gestion des questionnaires d'un produit. Elles sont modifiables à tout moment.

Questions fréquentes – Sécurité

Qu'est-ce que la PGSSI-S ?

- ▶ La PGSSI-S est un ensemble de référentiels d'exigences et de guides de bonnes pratiques qui constitue un cadre commun de sécurité des SI du secteur de la santé.
- ▶ L'espace « Politique générale de sécurité des systèmes d'information de santé » sur le site de l'ANS présente de façon détaillée l'ensemble du corpus.
- ▶ Consultez <https://esante.gouv.fr/securite/politique-generale-de-securite-des-systemes-d-information-de-sante> pour en savoir plus.

Quelle est l'ambition du référentiel « Force probante des documents de santé » ?

- ▶ Le référentiel de force probante des documents de santé vise à décrire les moyens nécessaires à assurer la valeur probante des documents de santé.
- ▶ Pour tous les produits qui produisent ou modifient des documents de santé il est nécessaire de se référer à ce référentiel.
- ▶ Consultez <https://esante.gouv.fr/force-probante-des-documents-de-sante> pour en savoir plus.

Questions fréquentes – Sécurité

Quel est le périmètre couvert par le référentiel d'imputabilité ?

- ▶ Le référentiel d'imputabilité définit les moyens utilisables pour :
 - assurer la traçabilité des actions réalisées vis-à-vis d'un SI de santé ;
 - garantir la valeur des traces enregistrées ;
 - contrôler l'usage fait de ce SI de santé.

A quoi correspond une trace fonctionnelle ?

- ▶ Les traces fonctionnelles rendent compte des actions métier de tous les utilisateurs au sein du produit.
- ▶ Le contenu de ces traces est propre à chaque application et doit rendre compte de façon explicite de l'action fonctionnelle métier réalisée.
- ▶ Ces traces sont générées par le produit à l'occasion d'événements significatifs comme :
 - la connexion à l'application ;
 - le dépôt d'un document dématérialisé ;
 - l'envoi d'un message électronique ;
 - la diffusion d'une identité validée ;
 - la création d'une note de visite ;
 - la consultation des bonnes pratiques sur la prise en charge d'un patient polypathologique.

Quelle est la différence entre l'agrément et la certification pour l'hébergement de données de santé (HDS) ?

- ▶ La certification remplace l'agrément.
- ▶ Elle repose sur un référentiel et une procédure de certification :
 - un organisme certificateur procède à l'évaluation de la conformité au référentiel ;
 - il délivre un certificat de conformité pour une durée de 3 ans.
- ▶ Les dossiers de demande d'agrément déposés avant le 31 mars 2018 sont instruits selon l'ancienne procédure.

Quelle différence est faite entre échange et partage ?

- ▶ Le terme échange désigne tout ce qui est en lien avec les services de messagerie : les données transitent vers une ou plusieurs destination(s) identifiée(s).
- ▶ Le terme partage regroupe les activités de stockage des données et la gestion des accès à celle-ci : les données sont à un seul endroit et sont consultées par plusieurs acteurs non identifiés lors de la mise en partage (contrairement à l'échange avec plusieurs destinataires).

Questions fréquentes – Urbanisation

Quels sont les référentiels sectoriels portés par la cible de la doctrine technique du numérique en santé ?

- ▶ La doctrine technique du numérique en santé identifie plusieurs référentiels qui chacun portent une finalité distincte :
 - le RPPS étendu (ou RPPS+) afin de porter l'identification de toutes les personnes physiques dans leur rôle d'acteur de santé (tout type de professionnel ou assistant du secteur) ;
 - le FINESS refondu (ou FINESS+) afin de porter l'identification de toutes les personnes morales de santé (tout établissement et entité juridique du secteur) ;
 - le ROR afin de décrire l'offre de santé au sein d'un établissement (spécialités, capacités) ou d'un cabinet.

Quelle place est donnée à l'INS-C dans la doctrine technique du numérique en santé ?

- ▶ Un identifiant calculé (INS-C), attribué au travers d'un algorithme à partir d'informations lues à partir de la carte Vitale de l'assuré, a d'abord été utilisé de façon transitoire dans l'attente de l'évolution des textes permettant l'utilisation d'un identifiant adapté.
- ▶ L'évolution des textes permet aujourd'hui la mise en œuvre de l'INS (Identité Nationale de Santé). L'INS-C est donc remplacé par l'INS c'est à dire le NIR et les cinq traits d'identité qualifiés (nom de naissance, prénom(s), date de naissance, sexe, lieu de naissance).

Questions fréquentes – Interopérabilité

Quelles interfaces faut-il décrire dans le questionnaire « Interopérabilité » ?

- ▶ L'outil vise à mesurer les capacités techniques des produits. Ainsi, si un produit propose plusieurs interfaces dont certaines interopérables, il est conseillé d'indiquer le niveau de maturité associé aux interfaces interopérables que celles-ci soient utilisées ou non.

Comment remplir le questionnaire « Interopérabilité » lorsque le CI-SIS ne couvre pas le cas d'usage du produit ?

- ▶ Si un usage n'est pas couvert par le CI-SIS, il est possible de répondre en indiquant que les critères de maturité sont non applicables et signalant à l'ANS que le cas d'usage n'est pas couvert via :
 - l'espace de commentaire dans le questionnaire ;
 - la complétion d'un formulaire d'expression des besoins disponible sur le site de l'agence du numérique en santé : <https://esante.gouv.fr/interopabilite/ci-sis/demarche-elaboration>.

Questions fréquentes – Interopérabilité

Est-il possible de valoriser dans l'outil le développement d'interfaces propriétaires ?

- ▶ La doctrine technique du numérique en santé identifie le Cadre d'Interopérabilité des Systèmes d'Information de Santé (CI-SIS) comme le référentiel qui fixe les règles d'une informatique de santé communicante en spécifiant les flux entre les systèmes d'information de santé.
- ▶ L'outil Convergence mesure donc le respect des volets du cadre d'interopérabilité actuellement publiés et qui portent principalement sur les échanges extrahospitaliers.

Est-il possible de valoriser dans l'outil la participation à des connectathons ?

- ▶ Pour indiquer que l'entreprise ou un produit a participé à un connectathon, il est possible d'utiliser les champs de saisie libre comme :
 - le champ « certifications » du questionnaire de définition d'un produit ;
 - les espaces de commentaires dans le questionnaire « Interopérabilité ».

La DMP compatibilité induit-elle un certain niveau d'interopérabilité ?

- ▶ En effet, lorsqu'un produit est DMP compatible, l'interface avec le DMP est mise en œuvre dans le respect des spécifications du CI-SIS selon les distinctions suivantes :
 - DMP compatibilité pour le profil « Administration » :
 - dans les questions préliminaires, indiquez que le produit est une infrastructure de partage de documents de santé,
 - dans le questionnaire « Interopérabilité », indiquez que le produit atteint le niveau 3 (vert) à la question A08.4.3 Mise en œuvre interopérable du service Gestion de Dossiers Patient Partagés ;
 - DMP compatibilité pour le profil « Alimentation » :
 - dans les questions préliminaires, indiquez dans les questions préliminaires, indiquez que le produit interagit avec une infrastructure de partage de documents de santé,
 - dans le questionnaire « Interopérabilité », indiquez que :
 - le produit atteint le niveau 3 (vert) à la question A08.3.1 Connexion synchrone avec d'autres SI,
 - le produit atteint le niveau 3 (vert) à la question A08.4.1 Mise en œuvre interopérable du service Partage de Documents de Santé,
 - le produit atteint le niveau 3 (vert) à la question 3 (vert) à la question A08.5.01 Partage et/ou échange de documents (producteur de documents CDA) - structuration minimale (sauf si c'est un connecteur qui prend les documents produits par d'autres) ;
 - DMP compatibilité pour le profil « Consultation » :
 - dans les questions préliminaires, indiquez que le produit interagit avec une infrastructure de partage de documents de santé,
 - dans le questionnaire « Interopérabilité », indiquez que :
 - le produit atteint le niveau 3 (vert) à la question A08.3.1 Connexion synchrone avec d'autres SI,
 - le produit atteint le niveau 3 (vert) à la question A08.4.1 Mise en œuvre interopérable du service Partage de Documents de Santé,
 - le produit atteint au moins le niveau 2 (jaune) à la question A08.5.23 Partage et/ou échange de documents (consommateur de documents CDA) - structuration minimale.

Questions fréquentes – Plan de convergence

Lors de la construction du plan de convergence faut-il envisager de suivre chacun des niveaux indiqués dans les questionnaires ?

- ▶ Les questionnaires présentent pour chaque critère de convergence, plusieurs niveaux de maturité.
- ▶ Ces différents niveaux ne tracent pas nécessairement un chemin vers la convergence.
- ▶ Pour certains critères, il peut être judicieux de directement orienter les efforts vers la cible proposée, en tenant compte des éléments de trajectoire nationale.

Comment peut-on extraire de l'outil l'écart à la cible et utiliser le Portail Convergence comme un outil de pilotage interne ?

- ▶ À ce jour, il est possible de télécharger les réponses validées dans les questionnaires.
- ▶ La liste des questions et les échelles de maturité sont également accessibles à l'adresse suivante : <https://convergence.esante.gouv.fr/questionnaires-de-convergence-industrielle>.

Questions fréquentes – Plan de convergence

Quelles actions de convergence faut-il engager pour un produit dont le niveau de maturité est supérieur à celui attendu à date ?

- ▶ Si le niveau de maturité du produit dépasse le niveau de maturité attendu à date, cela ne signifie pas nécessairement que le niveau cible (niveau 3 - vert) est atteint.
- ▶ Il faut donc définir, lorsque c'est possible, un plan de convergence vers le niveau cible (niveau 3 - vert), quel que soit le niveau atteint par le produit ou le niveau attendu à date.

Lors de la construction du plan de convergence, comment indiquer qu'il n'est pas possible de planifier la convergence pour un critère donné ?

- ▶ Afin de signaler à l'ANS l'impossibilité de planifier la convergence vers la cible portée par un critère de convergence, il faut dans le questionnaire « plan de convergence » :
 - laisser vide les listes déroulantes de sélection des dates ;
 - cocher la case « La cible envisagée pour ce critère n'est pas applicable » ;
 - ajouter un commentaire pour indiquer les raisons pour lesquelles la cible n'est pas atteignable.

Questions fréquentes – Questionnaires Complémentaires

Sur quoi reposent les exigences qui constituent les questionnaires complémentaires ?

- ▶ Les questionnaires complémentaires proposent aux acteurs des secteurs sanitaire et médico-social des questionnaires pour **évaluer la conformité de leurs solutions aux différents référentiels fonctionnels** et à la réglementation en vigueur. Les questionnaires complémentaires sont également destinés à **évaluer un produit inscrit dans un parcours de référencement** (Mon espace santé par exemple).
- ▶ Plusieurs questionnaires sont ou seront très vite présents en ligne pour permettre une évaluation de la conformité :
 - au **référentiel de Télésanté** (Téléconsultation, Téléexpertise et Télésurveillance) ;
 - aux **exigences portant notamment sur l'éthique** et la sécurité dans le cadre des démarches de référencement au store Mon espace santé.

Que traite le référentiel de télésanté ?

- ▶ Le référentiel de télésanté pose les exigences liées aux fonctionnalités nécessaires ou utiles à la réalisation d'un acte de téléconsultation, téléexpertise ou de télésoin. Il couvre notamment :
 - la gestion et l'administration des identités ;
 - la planification et la préparation d'un acte de téléconsultation, de téléexpertise et de télésoin ;
 - la réalisation, la conclusion, le paiement et la facturation d'un acte de téléconsultation, de téléexpertise et de télésoin ;
 - l'administration, la sécurisation et la traçabilité des données du système.



esante.gouv.fr

Le portail pour accéder à l'ensemble des services et produits de l'agence du numérique en santé et s'informer sur l'actualité de la e-santé.



@esante_gouv.fr



[linkedin.com/company/asip-sante](https://www.linkedin.com/company/asip-sante)